Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS FÉVRIER 2024

AVIS PUBLIC est donné, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du Code municipal du Québec, que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu a aliéné le bien ci-dessus mentionné autrement qu'à l'enchère ou soumission publique.

Bien aliéné	Acquéreur	Prix
886 Saint-Pierre	Zone Culture	1.00$

Donné à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 4 mars 2024.

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et greffier-trésorier

Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, MRC de Pierre-De-Saurel, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 4 mars 2024 à chacun des endroits suivants :

Bureau de la mairie situé au 1111, rue du Parc, Saint-Roch-de-Richelieu ;
Le Centre communautaire Chapdelaine, 878, rue Saint-Pierre, Saint-Roch-de-Richelieu ;
La pharmacie Sixian Lin Inc., 386, rue Principale, Saint-Roch-de-Richelieu ;
Le site web de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 4 mars 2024

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et secrétaire-trésorier